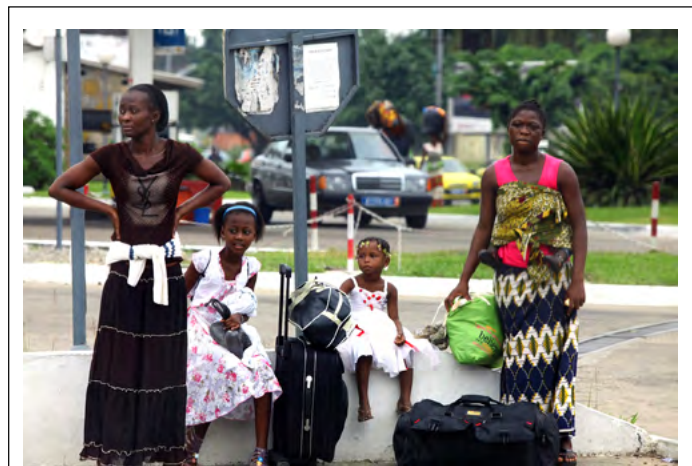


26 février 2015

## CÔTE D'IVOIRE

# De nouveaux engagements offrent une lueur d'espoir aux 300 000 personnes encore déplacées dans le pays

En 2014, la Côte d'Ivoire a pris un certain nombre d'engagements prometteurs qui devraient permettre de mieux répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). C'est la seule nation à avoir ratifié la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique (Convention de Kampala) la même année. Le pays a également mis au point une stratégie sur les solutions durables, stratégie qui s'appuie sur un exercice de profilage mené en vue de déterminer dans quelle mesure les PDI qui ont fui la guerre civile de 2002-2007 et les violences post-électorales de 2010-2011 ont pu remédier durablement à leur sort.



Des femmes et enfants attendent qu'on les emmène dans une partie plus sûre d'Abidjan pendant les violences post-électorales de 2011. Plus de 60 pour cent des personnes encore déplacées en Côte d'Ivoire vivent dans la capitale. Photo: UNHCR / H. Caux, février 2011

La Côte d'Ivoire fait également partie des pays pilotes choisis pour la mise en œuvre du cadre du Secrétaire général des Nations unies sur la fin du déplacement à la suite de conflits, situation qui alimente l'espoir d'une meilleure définition des rôles et des responsabilités des différents acteurs concernés. Une telle mise au point déboucherait sur une approche plus globale et mieux avisée pour faire face aux déplacements et les prévenir.

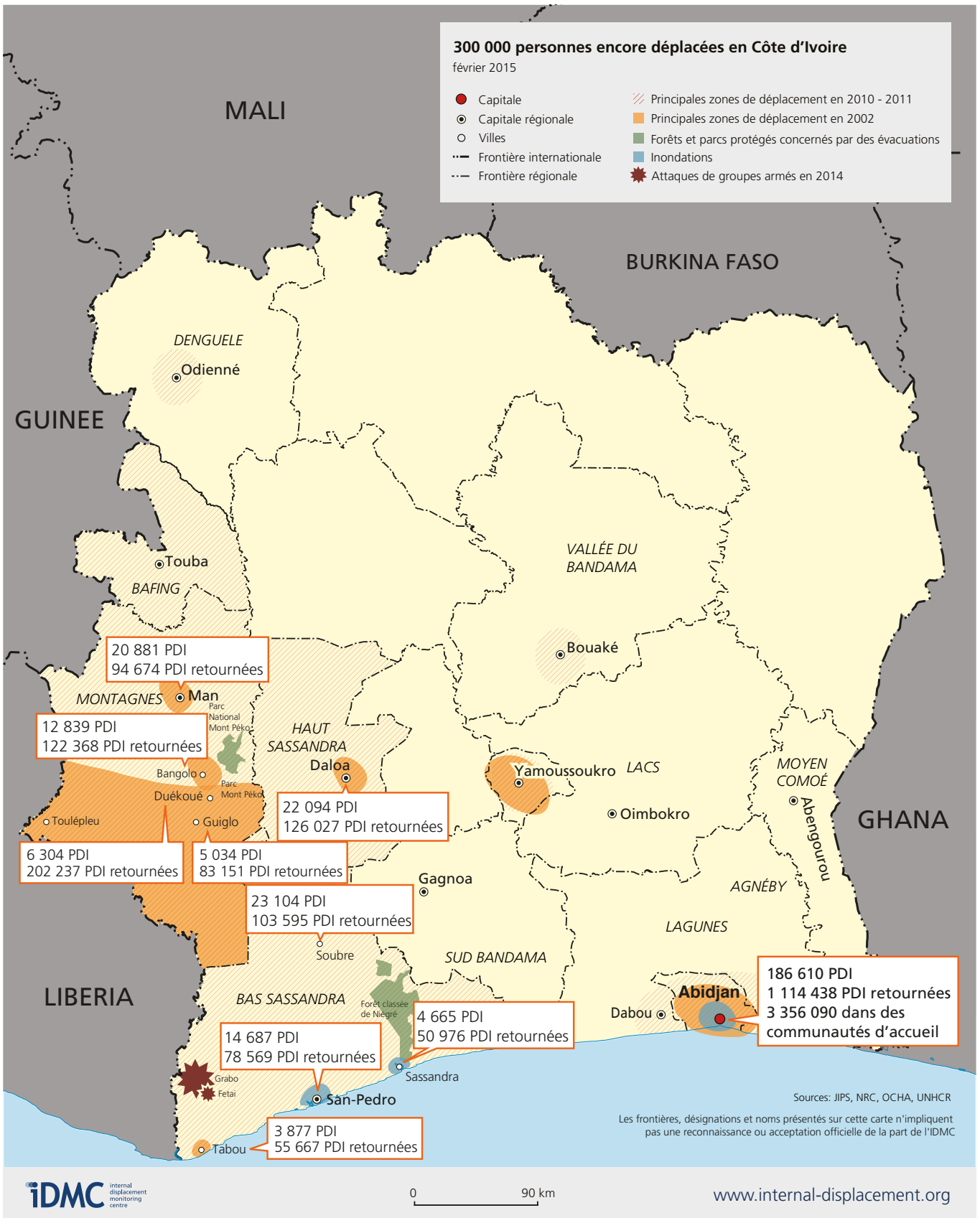
Si l'amélioration sensible des conditions de sécurité a permis à de nombreux déplacés internes de regagner leurs foyers depuis la mi-2011, plus de 300 000 personnes vivent encore en situation de déplacement. La plupart ont trouvé refuge dans des familles d'accueil ou sont en location, mais d'autres vivent dans des squats ou des bidonvilles, s'exposant au risque d'expulsion.

Les PDI se heurtent à de nombreux obstacles dans leur quête de solutions durables : difficultés d'accès aux documents personnels, à l'emploi, aux moyens de subsistance, à la terre et à des mécanismes de restitution des biens, autant de problèmes qui, non seulement, prolongent leur déplacement, mais alimentent également les tensions ethniques dans les zones de retour.

### 300 000 personnes encore déplacées en Côte d'Ivoire

février 2015

- Capitale
- ⊙ Capitale régionale
- Villes
- Frontière internationale
- - - Frontière régionale
- ▨ Principales zones de déplacement en 2010 - 2011
- Principales zones de déplacement en 2002
- Forêts et parcs protégés concernés par des évacuations
- Inondations
- ★ Attaques de groupes armés en 2014



Source: IDMC

D'autres cartes sont disponibles à l'adresse [www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org) search?Type=Map

Côte d'Ivoire: De nouveaux engagements offrent une lueur d'espoir aux 300 000 personnes encore déplacées dans le pays

Par ailleurs, beaucoup craignent encore pour leur intégrité physique, notamment dans l'ouest et le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, où les attaques sporadiques menées contre des villages obligent encore les habitants à fuir. L'expulsion des occupants de forêts situées à l'ouest du pays et l'évacuation de zones sujettes aux inondations à Abidjan ont également provoqué de nouveaux mouvements de population et le déplacement répété de milliers de personnes depuis 2013.

L'attention de la communauté nationale et internationale s'étant portée principalement sur les programmes d'aide au retour et au développement, les besoins humanitaires de nombreuses personnes déplacées et retournées, qui restent criants, ne sont guère pris en compte. A l'approche des élections présidentielles, prévues pour octobre 2015, la crainte est que de nouvelles flambées de violence politique provoquent de nouveaux déplacements.

## Contexte et causes des déplacements

Les politiques discriminatoires et les lacunes du régime de gestion foncière en vigueur depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960 ont débouché, au début des années 2000, sur plus d'une décennie de guerre civile, d'agitation politique, de violence et de tensions interethniques. Le pays a été le théâtre de deux grandes crises de déplacement, la première en 2002, la seconde en 2010. Les affrontements sporadiques qui se poursuivent dans l'ouest du pays, les expulsions forcées et les inondations obligent encore de nombreuses personnes à fuir.

### *Une décennie de luttes internes*

La discrimination ethnique s'est institutionnalisée à la fin des années 1990 avec l'introduction du concept d'« ivoirité » établissant une distinction entre Ivoiriens de souche et Ivoiriens naturalisés ou nés d'un parent étranger. Face à la contrac-

### *La terre comme source de conflits<sup>1</sup>*

Dans le but de doper les exportations de cacao, de bois d'œuvre et de café produits dans l'ouest du pays, les autorités nationales ont encouragé, dans les années 1960, les flux migratoires vers la région, déclarant que la terre n'appartiendrait qu'à ceux qui la mettraient en valeur. Les migrants se sont mis à affluer d'autres régions ivoiriennes et de pays voisins, essentiellement du Burkina Faso et du Mali, venant grossir les rangs de la population locale, qui a augmenté de près d'un tiers (de quatre à cinq millions de personnes). Bien que considérée comme un bien inaliénable en droit coutumier, la terre était allouée par les chefs traditionnels à des allochtones (fermiers originaires d'autres régions du pays) et à des allogènes (étrangers). Or, les cadres juridiques contemporains ne reconnaissaient pas ces transactions.

Ce pluralisme juridique a semé la confusion quant à la vraie nature des transactions et au transfert des droits en question, nombre d'acheteurs pensant avoir acquis un droit de propriété, alors que les vendeurs soutenaient leur avoir uniquement loué la terre. Les crises politiques et économiques qui ont sévi à la fin des années 1980 ont par ailleurs poussé un nombre croissant d'autochtones (Ivoiriens de souche) à chercher à récupérer leur terre et à contester les droits acquis par les nouveaux venus.

La Loi de 1998 relative au domaine foncier rural, qui visait à transformer les droits coutumiers en certificats de propriété privée émis par l'Etat sur une période de dix ans, était censée résoudre ces problèmes. Malheureusement, elle n'a guère été appliquée et a été réservée aux citoyens ivoiriens : seuls 817 titres de propriété ont été attribués, ce qui représente moins de 1 pour cent des terres rurales (ministère de l'Agriculture, janvier 2014).

La récurrence des litiges fonciers est source de tensions et de conflits depuis le début des années 1990 (DRC, FAO, NRC, 2012). Durant la crise post-électorale de 2010-2011, les deux camps ont cherché à exploiter l'appartenance ethnique et son rôle dans les conflits fonciers à des fins politiques, et les jeunes autochtones ont interprété la loi de 1998 comme les autorisant à récupérer la terre que leurs ancêtres avaient vendue ou cédée à des migrants (atelier de l'IDMC, juillet 2012).

1 Pour plus d'information : « A qui sont ces terres ? Conflits fonciers et déplacement des populations dans l'Ouest forestier de la Côte d'Ivoire » (IDMC, 2009)

tion de l'économie et au sentiment grandissant d'exclusion des habitants du nord, se considérant marginalisés par le gouvernement du sud, les partis politiques se sont organisés en fonction de ce clivage géographique, tandis que les tensions intercommunautaires, nourries par les divisions religieuses, couvaient. Cette évolution a mené à la guerre civile de 2002-2007, puis à la crise post-électorale de 2010-2011.

Le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) a pris les armes en 2002, s'emparant rapidement du centre et du nord du pays, tandis que les forces pro-gouvernementales gardaient la main sur le sud. Le pays a ainsi basculé dans la guerre civile. Des milliers de personnes ont trouvé la mort dans un camp comme dans l'autre et 1,1 million de civils ont été contraints de fuir leur foyer et leur terre, beaucoup cherchant refuge à Abidjan, la capitale du pays.

Suite à l'échec répété des négociations de paix en 2003 et 2004, le président de l'époque, Laurent Gbagbo, et le dirigeant du MPCI, Guillaume Soro, ont signé l'accord de Ouagadougou en mars 2007, ouvrant la voie à la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

Après trois ans de paix relative, Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara, le principal rival du président sortant, ont tous deux revendiqué la victoire à l'issue du second tour des élections de 2010. Cette lutte pour le pouvoir a débouché sur une flambée de violence généralisée, des exécutions sommaires, viols, enlèvements et pillages commis par les deux camps et leurs sympathisants civils. Plus de 3000 personnes ont été tuées et un million d'autres déplacées (HRC, janvier, 2012 ; FIDH, 2 avril 2011). En avril 2011, Laurent Gbagbo a été arrêté, extradé et traduit devant la Cour pénale internationale (CPI), où il est poursuivi pour meurtre, tentative d'assassinat, viol et persécution.

C'est à cette période qu'Alassane Ouattara est entré en fonction, mais depuis, le paysage politique reste divisé et le processus de réconciliation

se révèle laborieux. Les lignes de fracture sociale et politique le long desquelles la violence a refait surface en 2010-2011 sont toujours visibles, faisant craindre de nouveaux incidents à l'approche des élections présidentielles d'octobre 2015 (RFI, mai 2014 ; Reuters, novembre 2014).

#### *Affrontements intercommunautaires et incidents frontaliers*

Un climat de peur et de méfiance intercommunautaire règne toujours dans l'ouest du pays. Des affrontements récurrents et les raids transfrontaliers répétés menés par des groupes armés le long de la frontière avec le Liberia continuent de forcer des milliers de personnes à fuir leurs foyers (The Inquirer, mai 2014). Des mercenaires ivoiriens et libériens loyaux à Laurent Gbagbo et d'anciens soldats ivoiriens dissidents seraient à l'origine de certaines de ces attaques (HRW, 6 juin 2012 ; WhatsInBlue, octobre 2014). L'angoisse suscitée par ces incidents et les rumeurs circulant à leur sujet ont également provoqué des déplacements préventifs de courte durée dans les régions frontalières (rapport de suivi du HCR, mai 2014).

Selon l'IDMC, 33 826 personnes ont été déplacées depuis 2012 suite aux affrontements intervenus dans le sud-ouest du pays et le long de la frontière avec le Liberia. En 2014, plus de 5500 personnes ont dû fuir Fétai et les villages aux alentours (rapport de suivi du HCR, mai 2014 ; rapport d'OCHA porté au dossier de l'IDMC, septembre 2014). Si la plupart sont rentrées chez elles, 639 vivaient encore dans des familles d'accueil à Grabo en septembre 2014 (entretien de l'IDMC avec OCHA, octobre 2014 ; rapport du HCR porté au dossier de l'IDMC, septembre 2014). En janvier 2015, des hommes armés non identifiés ont attaqué deux villages près de Grabo, provoquant le déplacement de 2000 personnes, essentiellement des allogènes (rapport d'OCHA porté au dossier de l'IDMC, janvier 2015).

#### *Evacuation des occupants des forêts*

En juin 2013, le gouvernement ivoirien a lancé

une opération visant à déguerpier les milliers de personnes qui vivaient illégalement dans quelques-unes des 231 forêts et zones protégées de l'ouest et du sud-ouest du pays, certains depuis deux ans, d'autres depuis plusieurs dizaines d'années. En Côte d'Ivoire, c'est la Société de développement des forêts (SODEFOR) qui est chargée des forêts classées, tandis que l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) est responsable des autres zones protégées.

Les premières évacuations ont eu lieu dans les forêts de Niégré en mai 2013. Entre 25 000 et 40 000 personnes ont dû quitter les lieux au terme de cette action considérée comme une opération pilote pour d'autres sites. Les populations touchées n'ayant fait l'objet d'aucun suivi, il n'existe aucun chiffre plus précis (entretien de l'IDMC avec le NRC, juillet 2014). Les personnes évacuées ont trouvé refuge dans des villages voisins ou se sont installées dans les zones alentour. Les autorités ont autorisé ceux qui vivaient dans la forêt depuis plus de deux ans à continuer à cultiver leur terre, à condition qu'ils acceptent de vivre ailleurs et d'abandonner leur parcelle une fois celle-ci envahie par la végétation. Ceux qui occupaient les lieux depuis deux ans ou moins ont vu leurs cultures détruites.

Si l'intention du gouvernement de reprendre le contrôle des forêts classées tombées entre les mains de leurs occupants illégaux ne saurait être remise en question, il est nécessaire que les intérêts des milliers de paysans évacués, lesquels risquent de perdre leurs moyens de subsistance, pèsent également dans la balance. Cela passe par la consultation des personnes concernées avant toute évacuation, l'octroi de préavis raisonnables et la mise en place de voies de recours, d'une indemnisation adéquate, de solutions de relogement, ainsi que d'une assistance.

Face aux inquiétudes suscitées par les procédures antérieures, la communauté internationale a participé à l'élaboration d'un programme d'action en quatre temps pour l'évacuation du parc national

du Mont Péko, prévoyant des exercices de profilage et des activités de sensibilisation, la préparation de l'évacuation, l'évacuation en elle-même et, enfin, un suivi et une évaluation (plan d'évacuation du parc national du Mont Péko, janvier 2014).

Après avoir établi le profil des personnes concernées par les évacuations de novembre 2013, l'Autorité de désarmement, démobilisation et réintégration (ADDR) a décidé qu'une approche différenciée, telle celle adoptée dans le cas de Niégré, ne serait pas mise en œuvre pour des raisons de sécurité nationale. Parmi les occupants illégaux figuraient en effet des partisans du chef de milice Amadé Oueremi, accusé d'avoir joué un rôle dans l'un des pires massacres commis durant les violences post-électorales de 2010-2011.

Le chef de guerre a été arrêté en 2013 et, sur les 28 000 personnes (dont plus de 13 500 enfants) qui occupaient le Mont Péko, bon nombre ont fui à titre préventif. Une fois assurées que les évacuations n'auraient pas lieu dans un avenir proche, la majorité d'entre elles ont regagné la forêt (entretien de l'IDMC avec OCHA, juillet 2014).

Il est peu probable que le gouvernement ait les moyens de mener son programme d'action au-delà de la première phase, le risque étant alors que les évacuations ne se déroulent pas en conformité avec les normes internationales (entretien de l'IDMC avec le NRC, juillet 2014). On peut également craindre que les sites de transit deviennent des lieux d'établissement permanents.

Une mauvaise gestion du processus d'évacuation peut avoir des répercussions qui ne se limitent pas au sort des seules personnes expulsées. L'afflux de ces populations risque de compromettre la stabilité socio-économique d'une zone où les communautés sont d'ores et déjà mises à rude épreuve. A cela vient s'ajouter une dimension régionale, la plupart des occupants des forêts étant originaires du Burkina Faso (profilage effectué par l'ADDR, porté au dossier de l'IDMC, novembre 2014).



Côte d'Ivoire: De nouveaux engagements offrent une lueur d'espoir aux 300 000 personnes encore déplacées dans le pays

Compte tenu de leurs répercussions potentielles sur l'économie, il est peu probable que ces politiques soient poursuivies, surtout lorsqu'on sait que les cultures produites dans l'ouest de la Côte d'Ivoire représentent 40 pour cent des exportations du pays.

#### *Inondations et évacuations*

La Côte d'Ivoire est sujette à de fréquentes inondations, lesquelles occasionnent régulièrement des déplacements de population. A Abidjan, 80 000 personnes sont menacées, un quart de la superficie de la ville étant exposée à ce risque ([OCHA](#), juin 2014). Suite aux inondations qui ont frappé la capitale en 2014, le gouvernement a annoncé la démolition des habitations situées dans des zones inondables. Il s'est engagé à aménager 850 hectares de terre pour reloger les 3500 personnes touchées, mettant à l'intérim des écoles à disposition pour héberger les déplacés durant les vacances de juillet-août. Néanmoins, beaucoup ont préféré rester chez des parents ou des amis ([IRIN](#), juillet 2014 ; conversation téléphonique de l'IDMC avec le NRC, juillet 2014).

D'autres parties du pays sont elles aussi exposées au risque d'inondation. Dans la région du Bas-Sassandra, au sud du pays, 7000 personnes ont été déplacées en juin et en juillet 2014, dont 3312 à San Pedro et 3581 à Sassandra (rapport du HCR porté au dossier de l'IDMC, septembre 2014 ; [OCHA](#), 22 juillet 2014). Environ 5000 d'entre elles ont trouvé refuge dans des écoles primaires, les sites de réinstallation n'étant pas disponibles faute de fonds (rapport d'OCHA porté au dossier de l'IDMC, septembre 2014).

Si l'on ne dispose d'aucune donnée chiffrée sur le nombre de personnes retournées ou vivant encore en famille d'accueil, on estime que la plupart des déplacés ont regagné leurs zones urbaines précaires ou leurs villages reculés après la décrue. Ne pouvant compter que sur un soutien limité de la part du gouvernement, ils courent le risque d'un nouveau déplacement, ce qui ne fait qu'accroître leur vulnérabilité.

## **Schémas des déplacements et chiffres relatifs aux PDI**

Durant la guerre civile qui a agité la Côte d'Ivoire entre 2002 et 2007, 1,1 million de personnes ont dû fuir leurs foyers, les déplacements atteignant un sommet en 2003. Des milliers de civils originaires du nord et du centre du pays ont cherché refuge au sud, essentiellement à Abidjan. Les tensions liées à l'accès à la terre ont causé des déplacements massifs dans la « boucle du cacao », à l'ouest et dans la région des Dix-Huit Montagnes. La quasi-totalité des PDI ayant trouvé refuge dans des communautés d'accueil, la plupart chez des proches ou des amis, beaucoup n'étaient toujours pas comptabilisées lorsque la vague de violence suivante a déferlé sur le pays.

Les violences post-électorales de 2010-2011 ont provoqué le déplacement d'un million de personnes. Les zones précédemment affectées par la guerre civile ont à nouveau été touchées, les régions des Dix-Huit Montagnes et du Bas-Sassandra abritant 150 000 PDI et Abidjan plus de 700 000, particulièrement dans les communes d'Abobo et de Yopougon ([HCR](#), site consulté en août 2014). La plupart des personnes déplacées ont pu être hébergées dans des communautés d'accueil relativement proches de chez elles, tandis que les autres trouvaient refuge dans les trente-cinq camps disséminés dans le pays. A l'ouest, bon nombre de PDI sont allées se cacher dans les forêts, où elles sont restées des semaines durant dans des conditions précaires.

Bien que l'impasse post-électorale ait officiellement pris fin en avril 2011, les violences et les mouvements de population se sont néanmoins poursuivis : cinq mois plus tard, 247 000 personnes vivaient encore en situation de déplacement ([Amnesty International](#), 28 juillet 2011 ; [OCHA](#), 30 septembre 2011).

Il semblerait que, faute de mieux, la plupart des personnes déplacées par les inondations ou

Côte d'Ivoire: De nouveaux engagements offrent une lueur d'espoir aux 300 000 personnes encore déplacées dans le pays

expulsées de force des bidonvilles et des forêts où elles vivaient renouent avec leurs conditions de vie précaires.

#### *Collecte de données*

En 2014, une enquête de profilage des PDI, des retournées et des rapatriées mis en œuvre par le Ministère du Plan et du Développement, le HCR et l'Institut National de Statistique (INS) avec le soutien technique du Service Conjoint de Profilage des PDI (JIPS) a déterminé dans quelle mesure les personnes déplacées et leurs communautés hôtes avaient pu remédier durablement à leur situation à la lumière des critères définis dans le Cadre sur les solutions durables du Comité permanent inter-organisations des Nations unies.

Les résultats du profilage ont fourni les données nécessaires pour cibler les activités et les zones prioritaires d'intervention dans la stratégie du pays sur les solutions durables (voire Réponse Internationale).

Le profilage conjoint a recueilli des données sur le nombre de personnes déplacées en 2002, leur répartition géographique, leurs caractéristiques socio-économiques, leurs conditions de vie actuelles et leurs intentions. Il a ainsi pu dresser le profil de 4680 ménages vivant dans les régions les plus touchées par les deux vagues de déplacements massifs qu'a connues la Côte d'Ivoire, à savoir les six départements occidentaux de Bangolo, Bloléquin, Daloa, Duékoué, Guiglo et Man et les cinq départements du sud-ouest : Abidjan, San Pedro, Sassandra, Soubré et Tabou.

Les résultats du profilage conjoint ont révélé que plus de 2,3 millions de personnes avaient dû fuir à l'intérieur du pays depuis 2002, dont 300 889 vivaient encore en situation de déplacement interne à la mi-2014. Soixante-deux pour cent de ces PDI étaient recensés à Abidjan, où elles comptaient pour la plupart s'installer. La métropole abrite également plus de la moitié des PDI retournées et des réfugiés ivoiriens retournés au pays.

Parallèlement, un recensement national a été conduit en 2014 sous la supervision de l'INS. Il comprenait un certain nombre de questions relatives aux PDI, l'objectif étant de déterminer l'ampleur des déplacements causés par les violences depuis 2002. Si les résultats définitifs ne sont pas encore connus, il ressort de rapports préliminaires que davantage d'efforts auraient été nécessaires pour sensibiliser les participants aux questions les concernant.

## **Obstacles à la mise en œuvre de solutions durables**

De nombreux obstacles se dressent toujours devant les PDI en quête de solutions durables. Dans l'ouest rural, l'insécurité et les difficultés d'accès aux documents personnels constituent les principaux défis. A Abidjan, l'accès limité aux moyens de subsistance, qui entrave l'intégration locale ou la réinstallation des déplacés dans une autre partie du pays, représente un sujet de préoccupation majeur. Les personnes de retour chez elles sont confrontées aux mêmes problèmes.

#### *Intégrité physique*

Malgré une amélioration générale des conditions de sécurité, les menaces pesant sur l'intégrité physique des PDI continuent de représenter un obstacle de taille à leur retour. Les violences intercommunautaires, les vols et les barrages routiers persistent dans bon nombre de régions occidentales, où la prolifération constante des armes et l'isolement relatif des zones de retour ne font qu'aggraver la situation ([rapport du Conseil de sécurité de l'ONU](#), janvier 2014 ; [atelier de l'DMC](#), juillet 2014).

Les attaques transfrontalières et d'autres incidents violents impliquant des groupes armés se poursuivent de façon sporadique à l'ouest et le long de la frontière avec le Liberia, alimentant un climat de peur et de lassitude identifié comme étant la cause des déplacements répétés des

Côte d'Ivoire: De nouveaux engagements offrent une lueur d'espoir aux 300 000 personnes encore déplacées dans le pays

PDI et un obstacle à leur retour (rapport du HCR porté au dossier de l'IDMC, septembre 2014). Les tensions intercommunautaires sont également palpables dans ces régions, où résident 38 pour cent des PDI et 31,5 pour cent des PDI retournées (Stratégie préliminaire SD porté au dossier de l'IDMC, 2015). Récemment, la résurgence d'un discours de haine dans certains médias n'a fait qu'attiser les tensions et la méfiance, une tendance inquiétante à l'approche des élections présidentielles d'octobre 2015 ([rapport du Conseil de sécurité](#), janvier 2014).

De nombreuses régions du pays sont encore militarisées, ce qui contribue à alimenter le sentiment d'insécurité. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration progresse très lentement et bon nombre d'anciens soldats et miliciens sont rentrés d'exil ([RFL](#), juillet 2014 ; [HRW](#), février 2015). A Abidjan, ville qui abrite 35 pour cent des ex-combattants du pays, le taux de criminalité atteint des niveaux alarmants (bulletin d'activité de l'ADDR, 2013). Cette situation est d'autant plus préoccupante que la capitale économique héberge 62 pour cent de la totalité des PDI de Côte d'Ivoire et plus de 50 pour cent des PDI retournées (Rapport du profilage conjoint, Février 2015).

Des membres de groupes d'auto-défense, d'anciens associés de l'armée ivoirienne et des Dozos (confrérie de chasseurs traditionnels considérés comme pro-Ouattara) continuent d'intimider la population, se livrant à des extorsions, à des pillages et à l'incendie d'habitations dans l'ouest du pays ([rapport de l'Expert indépendant](#), mai 2014 ; [HRW](#), décembre 2014 ; [atelier de l'IDMC](#), juillet 2014).

#### *Logement, terre et biens (LTB)*

La destruction et le pillage des biens et des ressources financières des PDI compromettent leur quête de solutions durables, notamment dans l'ouest du pays. Près d'un tiers des 23 000 habitations endommagées ou détruites durant les

violences post-électorales de 2010-2011 n'ont pas encore été reconstruites. Par ailleurs, il n'est pas rare que, de retour chez eux, les déplacés et les réfugiés découvrent que leurs maisons, terres et plantations ont été occupées ou vendues illégalement en leur absence ([atelier IDMC-LTB](#), octobre 2012 ; [atelier de l'IDMC](#), juillet 2014 ; entretien avec des représentants des PDI, juillet 2014). Parmi les déplacés interrogés au cours du profilage, 21,6 pour cent avaient perdu leur maison, 9,7 pour cent l'accès à leurs terres et 9 pour cent l'accéder leur plantations (Rapport du profilage conjoint, Février 2015).

Dans certains cas, des groupes armés ont empêché des PDI rentrées au bercail d'accéder à leurs terres ou leur ont imposé des taxes arbitraires en échange (présentation d'ICLA – atelier de l'IDMC, juillet 2014). Un ménage sur cinq interrogés par les agents du profilage a déclaré être actuellement impliqué dans un litige foncier, les déplacés et les retournés représentant la majorité des cas (Rapport du profilage conjoint, Février 2015).

De nombreux déplacés retournés vivent dans des conditions exiguës avec les autres. A Abidjan, seulement 4,2 pour cent des personnes déplacées vivent avec d'autres familles, alors qu'à Blolequin, la moitié des personnes interrogées partagent une habitation avec un autre ménage (Rapport du profilage conjoint, Février 2015). Les Ivoiriens de retour de l'étranger se heurtent aux mêmes types de problèmes : plus de 50 pour cent des anciens réfugiés doivent demander à des parents ou à des amis de les héberger ([HCR](#), mai 2014).

Dans l'ouest du pays, neuf différends sur dix ont trait à la terre. Le manque général de titres de propriété inhérent au système de droit coutumier rend la situation d'autant plus complexe. Sur le peu de documents existant, beaucoup ont été perdus ou détruits. Le faible degré de mise en œuvre de la Loi de 1998 sur le foncier rural n'a fait que compliquer la tâche de ceux qui cherchaient à justifier et à faire valoir leurs droits de propriété



sur la terre. A l'ouest, 96 pour cent des personnes concernées par un litige foncier ne disposent d'aucun document susceptible d'étayer leurs revendications et 4 pour cent possèdent uniquement des « petits papiers », sortes de contrats informels qui avaient été acceptés dans le passé par les tribunaux dans le cadre des procédures de règlement des différends (Stratégie préliminaire SD porté au dossier de l'IDMC, 2015).

La discrimination à l'égard des femmes, inhérente à la réglementation coutumière du foncier rural, pose également problème. Bien que de nombreuses femmes déplacées soient désormais chefs de famille, leur droit à la succession de leur mari n'est souvent pas reconnu, notamment lorsqu'elles n'ont pas de descendance mâle. Si les titres de propriété officiels sont plus courants en milieu urbain, les femmes, qui ont moins de chances que les hommes de posséder des documents personnels ou de voir leur nom figurer sur les actes, ont souvent du mal à faire valoir leurs droits fonciers (atelier de l'IDMC, juillet 2014 ; [NRC](#), 2012).

#### *Moyens de subsistance*

En décembre 2011 et janvier 2012, 73, 68 et 61 pour cent des personnes déplacées respectivement à l'ouest, à Abidjan et dans la région du Bas-Sassandra ont indiqué avoir perdu leurs moyens de subsistance (terres agricoles, bétail) et leurs diplômes durant la crise post-électorale (Groupe sectoriel Protection, [27 décembre 2011, janvier 2012, 12 janvier 2012](#) ; Stratégie préliminaire SD porté au dossier de l'IDMC, 2015). Ne disposant que d'un revenu irrégulier pour vivre, beaucoup n'ont souvent pas d'autre choix que de rester en famille d'accueil, sans grande chance d'améliorer leur sort (entretien de l'IDMC avec le NRC, juillet 2014).

Moins de la moitié des ménages déplacés dispose d'une source de revenu régulière ou stable. Cependant la majorité travaille dans l'agriculture ou se décrivent comme travailleurs indépendants (Rapport du profilage conjoint, Février 2015).

#### *Violence à l'encontre des femmes*

Depuis 2002, des milliers de femmes et de jeunes filles ivoiriennes sont victimes de violences basées sur le genre et prises pour cible par les deux parties au conflit, souvent sur la base de leur appartenance ethnique ([Amnesty International](#), 31 novembre 2011). Les femmes et jeunes filles déplacées qui ne disposent d'aucun document d'identité sont particulièrement exposées au risque d'abus sexuels aux postes de contrôle.

Les changements intervenus dans le rôle et la place de la femme au sein de la famille et de la communauté au cours du déplacement créent des tensions au retour dans les localités d'origine, où les mentalités n'ont pas évolué. Les cas de violences basées sur le genre ont progressé au sein des familles rentrées chez elles ([atelier de l'IDMC](#), juillet 2014).

Si les violences basées sur le genre régressent à l'échelle du pays, elles se maintiennent à des niveaux alarmants à Abidjan et affichent même une augmentation dans les régions occidentales, particulièrement à Duékoué. Ces incidents s'inscrivent dans le climat d'insécurité qui règne notamment dans les régions touchées par les déplacements et dans les zones de réintégration d'anciens combattants. Un quart des cas signalés sont commis par des hommes armés, lors de raids, ou par des soldats ivoiriens abusant de leur pouvoir durant les évacuations menées dans la capitale économique ([OCHA](#), janvier 2014 ; [rapport de l'Expert indépendant](#), mai 2014 ; [HRW](#), février 2015). On s'inquiète de la banalisation de la violence basée sur le genre dans la société ivoirienne, notamment chez les jeunes, qui sont de plus en plus auteurs et victimes à la fois.

#### *Insécurité alimentaire et malnutrition*

Les déplacés, les personnes retournées et les réfugiés rapatriés ont plus de mal à satisfaire leurs besoins nutritionnels que le reste de la population en général. Vingt pour cent d'entre eux ne peuvent se permettre qu'un seul repas par jour (Rapport du

profilage conjoint, février 2015). Bien que la sécurité alimentaire se soit améliorée dans les régions ayant bénéficié d'une intervention humanitaire, la situation reste problématique dans les régions de l'ouest touchées par les déplacements; à Bangolo, Bolequin et Man, près de la moitié des populations ont seulement un repas par jour (Rapport du profilage conjoint, février 2015).

L'insécurité alimentaire résulte d'un certain nombre de facteurs, souvent liés les uns aux autres. On peut citer notamment les séquelles du conflit et des déplacements, les problèmes structurels engendrés par le retour tardif des ménages agricoles, les litiges fonciers, le manque de facteurs de production agricoles et de main-d'œuvre notamment, les inondations et les pluies hors saison. Dans les régions directement touchées par le conflit, les récoltes ont diminué de 38,5 pour cent (DRC, FAO, NRC, 2012 ; [Fewsnet](#), mai 2014). Bon nombre de PDI se sont dites vivement préoccupées par la situation, craignant d'être exposées à une insécurité alimentaire durable faute de pouvoir accéder à leurs terres occupées illégalement (HRW, octobre 2013 ; rapport du HCR porté au dossier de l'IDMC, septembre 2014 ; [Conseil de sécurité de l'ONU](#), mai 2014).

#### *Services de santé et d'hygiène*

A l'ouest du pays, la plupart des établissements sanitaires ont réouvert leurs portes, mais la prestation de soins de santé reste peu satisfaisante. La faible couverture sanitaire en milieu rural, les problèmes structurels et le manque de personnel et de moyens matériels obligent beaucoup de personnes déplacées et retournées à se rendre en ville pour bénéficier de soins médicaux. Celles qui n'en ont pas la possibilité recourent à l'automédication ou font appel à des guérisseurs traditionnels et les femmes doivent accoucher chez elles (rapport du HCR porté au dossier de l'IDMC, septembre 2014).

La plupart des personnes déplacées ont subi des traumatismes psychologiques qui perdurent bien

au-delà de leur retour et certaines ont été éprouvées à maintes reprises durant les différentes vagues de violence (entretien de l'IDMC avec le HCR, juillet 2014). La persistance des tensions dans les zones de retour et la poursuite des attaques, tels les raids menés contre le camp de déplacés de Nahibly en 2012 et d'autres villages à l'ouest du pays, ne font que raviver les traumatismes existants. L'assistance psychosociale étant limitée, voire inexistante, de nombreux besoins restent sans réponse.

Les personnes déplacées n'ont qu'un accès limité à l'eau potable et à un assainissement adéquat, déclinant le niveau de santé et d'hygiène. Dans les zones rurales, en particulier dans les départements de Bangolo et Bolequin, plus de la moitié des ménages déplacés défèque en plein air, ce qui accroît le risque d'épidémies et a des répercussions sur la dignité des femmes et des jeunes filles (Rapport du profilage conjoint, Février 2015).

#### *Education*

Durant le conflit, la scolarité des élèves a été interrompue par les déplacements, l'insécurité ambiante et l'état des écoles, qui ont été endommagées, pillées ou occupées (OCHA, 17 juillet 2012 ; [rapport de l'Expert indépendant](#), mai 2014). Les enfants déplacés, nombreux à avoir perdu leurs certificats de naissance et autres documents nécessaires à l'inscription, ne sont en général pas en mesure de poursuivre leurs études, d'autant plus que bon nombre de familles n'ont pas les moyens financiers de payer les frais de scolarité et les fournitures nécessaires. Le manque de ressources a également retardé la reconstruction et la réouverture des écoles (Besoins humanitaires 2014, portés au dossier de l'IDMC ; [CARE, DRC, Oxfam](#), 11 octobre 2011).

Ces problèmes persistent dans les régions qui sont encore touchées par des déplacements sporadiques. L'école de Fetai est fermée depuis le mois de mai 2014 pour des raisons de sécurité, de sorte que bon nombre d'enfants retournés

Côte d'Ivoire: De nouveaux engagements offrent une lueur d'espoir aux 300 000 personnes encore déplacées dans le pays

vivant dans les villages aux alentours sont privés d'éducation (rapport du HCR porté au dossier de l'IDMC, septembre 2014). Les autorités locales les ont encouragés à fréquenter les établissements de Soto et Grabo, villages situés à trois kilomètres de marche.

Si le taux de scolarisation varie d'une région à l'autre, il est particulièrement faible dans les zones touchées par les déplacements. A l'ouest et dans deux communes d'Abidjan, Abobo et Youpogon, ce taux atteint à peine 60 pour cent (Stratégie préliminaire SD portés au dossier de l'IDMC, 2015; besoins humanitaires 2014, porté au dossier de l'IDMC, 2014).

#### *Documents personnels*

Durant les deux vagues de violence qui ont balayé le pays, un grand nombre de personnes ont perdu des documents d'état civil aussi essentiels que leurs cartes d'identité, certificats de naissance, cartes d'électeur et titres de propriété foncière, éprouvant de ce fait des difficultés à faire valoir leurs droits fondamentaux et à accéder aux services de base, à la terre et à un emploi. Des cas de harcèlement et de restriction de la liberté de mouvement aux postes de contrôle par les autorités locales et nationales ont également été signalés (présentation d'ICLA – atelier de l'IDMC, juillet 2014 ; [Groupe sectoriel Protection](#), 27 décembre 2011).

En octobre 2011, environ 80 pour cent des PDI avaient égaré leurs principaux documents d'identité ([CARE, DRC, Oxfam](#), octobre 2011). Cependant, en 2014, 82,4 pour cent des personnes déplacées avait réussi à obtenir une carte d'identité nationale ou un certificat d'identité et 85,7 pour cent avaient un certificat de naissance. Le coût élevé d'obtention des documents, leur perte en déplacement et un manque de connaissances des procédures administratives sont autant d'obstacles qui entravent l'accès à ces documents (Rapport de profilage conjoint, Février 2015). En outre, environ 25 pour cent des mineurs

ne sont actuellement pas déclarés, risquant de ce fait de devenir apatrides ([UNICEF](#), octobre 2014).

Ce chiffre soulève la question de l'efficacité de la loi spéciale sur l'enregistrement des naissances et des décès intervenus entre septembre 2002 et juillet 2011 dans le centre-nord et l'ouest, et entre novembre 2010 et juillet 2011 dans l'ensemble du pays – loi qui a expiré en juillet 2014. Si aucun chiffre n'a été publié, on sait que des dizaines de milliers d'enfants ont pu bénéficier de cette législation. En revanche, un grand nombre de personnes encore déplacées, vivant en dehors des régions concernées ou n'ayant pas connaissance de la loi, n'ont pas régularisé leur situation.

Le manque de fonds et d'informations au sujet de la législation pertinente ne fait que compliquer encore davantage le processus d'obtention et de remplacement des documents officiels, déjà complexe (présentation d'ICLA – atelier de l'IDMC, juillet 2014). En l'absence d'une véritable volonté politique de traiter cette question en priorité, les bureaux d'état civil se retrouvent à court de ressources et, partant, dans l'incapacité de se réorganiser et de se moderniser. Enfin, la complexité du jargon juridique rend les cadres et les textes inaccessibles ([atelier de l'IDMC](#), juillet 2014 ; correspondance de l'IDMC avec le NRC, septembre 2014).

#### *Enfants séparés et non accompagnés*

Durant leur fuite, de nombreux enfants ont été séparés de leur famille ou sont devenus orphelins, se retrouvant exposés aux mauvais traitements et à la violence ([OCHA](#), 5 janvier 2012). Au moins 840 enfants ont été séparés de leurs parents durant la crise post-électorale de 2010-2011 ([CICR](#), 18 septembre 2012).

Outre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Croix-Rouge ivoirienne, qui œuvrent à la réunification des familles depuis 2011, les quelques agences actives dans la région manquent de moyens pour atteindre efficace-

Côte d'Ivoire: De nouveaux engagements offrent une lueur d'espoir aux 300 000 personnes encore déplacées dans le pays

ment les communautés, identifier les enfants séparés ou traiter les dossiers ([OCHA](#), 23 mai 2012 ; [CICR](#), juin 2014). Le manque de certificats de naissance et autres documents d'identité ne fait qu'entraver davantage les efforts de regroupement familial. Nombre d'enfants séparés sont aussi devenus chefs de ménage ([atelier de l'IDMC](#), juillet 2014).

#### *Justice et réparation*

Le manque d'information et de documentation, le coût des procédures judiciaires et l'éloignement des tribunaux sont autant d'obstacles qui entravent l'accès des personnes déplacées et retournées à la justice ([atelier de l'IDMC](#), juillet 2014).

La plupart des Ivoiriens n'ont pas confiance dans leur système judiciaire, 72 pour cent le considérant comme inefficace et peu fiable. Sur les 200 et quelques enquêtes ouvertes au sujet de crimes graves commis durant la crise post-électorale, seules trois portent sur des éléments des forces pro-Ouattara, sans compter que plusieurs responsables militaires occupent encore des postes clés, situation qui alimente un sentiment d'impunité ([rapport de l'Expert indépendant](#), mai 2014 ; [HRW](#), février 2015).

Inversement, la libération symbolique de détenus proches de Laurent Gbagbo a ébranlé la confiance dans la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire ([ONUG](#), février 2014 ; Centre d'actualités de l'ONU, juin 2014 ; [HRW](#), février 2015). Les enquêtes portant sur les attaques du camp de déplacés de Nahibly en juillet 2012, qui ont forcé plus de 5000 PDI à fuir, s'enlisent : les investigations ont été menées en secret et aucune arrestation n'a eu lieu ([FIDH](#), octobre 2014 ; [HRW](#), février 2015).

Le sentiment d'injustice ambiant risque de nourrir des frustrations et des tensions et, par temps, de mettre en péril la cohésion sociale, à l'approche des élections présidentielles d'octobre 2015 ([rapport de l'Expert indépendant](#), mai 2014 ; entretien de l'IDMC avec OCHA, juillet 2014).

## Réponse internationale

Au vu de l'amélioration significative des conditions de sécurité depuis les violences post-électorales de 2010-2011, de la présence accrue de l'Etat et de la reprise de l'activité économique, les organisations internationales ont recentré à nouveau leurs efforts sur l'élaboration de programmes d'aide au développement. Les agences participant au système de coordination intersectorielle ont transféré leurs responsabilités aux autorités nationales.

L'absence de transition efficace entre l'humanitaire et le développement, l'intervention trop tardive des acteurs du développement, leur méconnaissance des obstacles entravant la recherche de solutions durables pour les PDI ou leur manque de volonté de s'y attaquer se sont traduits par une pénurie significative de couverture et de financement humanitaires. De nombreux besoins de protection restent ainsi insatisfaits.

Néanmoins, une nouvelle stratégie sur les solutions durables, s'appuyant sur les exercices du profilage, alimente l'espoir d'une meilleure définition des rôles et des responsabilités des différents acteurs concernés, susceptible de déboucher sur une approche plus globale et mieux avisée.

#### *De l'aide humanitaire à l'action en faveur du développement*

En 2012 et 2013, les chefs de file sectoriels ont transféré leurs responsabilités aux autorités nationales. Ce processus s'est essentiellement déroulé au niveau de l'administration centrale à Abidjan, ayant les moyens d'assurer un suivi. Les capacités des autorités régionales étant réduites ou inexistantes, la transition s'est appuyée principalement sur les autorités préfectorales, chargées d'assurer le rôle de coordinateurs pour le Comité de coordination élargi régional (CCER).

Conformément à ce qui était prévu dans le Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développe-

ment (PCAD) de la Côte d'Ivoire 2012-2015, la responsabilité de la coordination des activités de protection a été transférée de l'équipe humanitaire pays au ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE), lequel co-dirige le nouveau Comité de coordination élargi (CCE) avec le Coordonnateur de l'action humanitaire.

#### *Solutions durables*

La Côte d'Ivoire est le seul pays à avoir ratifié la Convention de Kampala en 2014. S'agissant d'un Etat moniste, l'incorporation des dispositions de cet instrument dans le droit national est automatique. Néanmoins, le manque de fonds a entravé les efforts d'intégration et de diffusion du texte (MSFFE – atelier de l'IDMC, juillet 2014). L'ébauche d'un cadre juridique national pour la défense des droits des PDI, comprenant un projet de loi définissant les mécanismes de compensation des victimes de guerre, a été rédigée sans être jamais signée. Depuis la suppression du ministère de la Solidarité et des Victimes de guerre en 2010, plus aucun agent de coordination n'a été désigné pour les personnes déplacées ([IDMC](#), 22 février 2010). Si un nouveau département a été créé au sein du MSFFE pour compenser les victimes, il est peu probable qu'il ait suffisamment de fonds pour remplir ses fonctions.

La Côte d'Ivoire fait partie des pays pilotes choisis pour la mise en œuvre du cadre du Secrétaire général des Nations unies sur la fin du déplacement à la suite de conflits, mais peu d'actions ont été entreprises dans ce sens jusqu'à la fin de 2013, date à laquelle un consultant a été chargé de rédiger la première version d'une stratégie sur les solutions durables. Le ministère du Plan et du Développement, à la tête d'un comité de suivi mis sur pied en 2014, a supervisé la finalisation de ce texte, s'assurant de sa conformité avec le Programme national de développement (PND).

Cette stratégie, qui prend en compte les régions à forte densité de personnes déplacées retournées

et s'appuie sur les résultats des exercices du profilage conjoint, s'articule autour de deux objectifs :

1. La restauration de la cohésion sociale et de l'autorité de l'Etat, ainsi que la résolution des conflits ;
2. La réduction de la pauvreté, via la relance des économies locales, le rétablissement des services sociaux de base et la réintégration socio-économique.

S'il s'agit là d'avancées positives, il faudra que le processus conserve son élan et que la mise en œuvre soit solide si l'on veut que les personnes déplacées et retournées ainsi que leurs communautés d'accueil puissent remédier durablement à leur situation.

#### *Financement*

Le Plan d'action humanitaire commun pour la Côte d'Ivoire n'a pas été renouvelé en 2013, décision qui s'inscrit dans la tendance générale au recentrage sur les programmes de développement. Les organisations humanitaires ont dû composer avec les nouvelles procédures et exigences des bailleurs de fonds, telles l'Union européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (entretien de l'IDMC avec le NRC, juillet 2014 ; [Banque mondiale](#), juin 2014 ; [Daily Trust](#), juin 2014). Les financements ont chuté pour atteindre seulement un tiers des 98,4 millions de dollars requis, alors que l'aide publique au développement a atteint 2 milliards de dollars.

Les douze millions de dollars supplémentaires débloqués en 2014 en faveur de l'assistance humanitaire s'expliquent par l'action d'urgence contre le virus Ebola. Il faut néanmoins espérer que le renouvellement des financements du HCR et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) permettra d'améliorer les initiatives de redressement et de relèvement. La nouvelle subvention octroyée par le Fonds pour la consolidation de la paix devrait également contribuer



Côte d'Ivoire: De nouveaux engagements offrent une lueur d'espoir aux 300 000 personnes encore déplacées dans le pays

à combler le fossé existant entre les différentes actions menées actuellement au sein de programmes globaux en faveur d'une paix durable.

Des zones d'extrêmes vulnérabilités subsistent dans l'ouest et le nord du pays, où le manque de fonds a entravé la fourniture d'assistance aux personnes les plus démunies. Par ailleurs, les financements de l'aide au développement transitent essentiellement par les institutions gouvernementales, qui les affectent au renforcement des capacités plutôt qu'à la mise en œuvre d'activités communautaires en faveur des plus vulnérables.

## Réponse nationale

Compte tenu de l'intégration des initiatives humanitaires dans le PND, le secteur du développement doit désormais répondre aux besoins humanitaires. En conséquence, certaines questions, tels les litiges fonciers en milieu rural, le problème des documents d'état civil et la cohésion sociale, ne sont pas convenablement réglées, compromettant le maintien de la paix et le retour des populations déplacées dans certaines régions, notamment dans l'ouest du pays ([atelier de l'IDMC](#), juillet 2014). La nouvelle stratégie sur les solutions durables devrait, espérons-le, intensifier les efforts entrepris pour combler le fossé existant entre les besoins humanitaires non satisfaits et l'accent mis sur le développement dans le nouveau plan national.

### *Réconciliation*

La Commission pour le dialogue, la vérité et la réconciliation (CDVR), mise sur pied en 2011, a vu son mandat initial de deux ans prolongé jusqu'à la fin de 2014. Suite à des consultations nationales, au cours desquelles les victimes ont pu dénoncer les violations commises à leur encontre, des audiences publiques se sont tenues en septembre 2014. Faute de couverture médiatique suffisante, les témoignages n'ont cependant pas eu l'effet escompté sur le processus de consolidation de la paix nationale ([AFP](#), 30 septembre 2014).

La commission a rendu son rapport final sur les exactions commises entre 1999 et 2011 en décembre 2014. L'institution de journées nationales de la mémoire et du pardon et de journées consacrées au dialogue figurait au nombre des recommandations. Le président de la commission a également fait part de son souhait de voir les procédures judiciaires s'accélérer et les détenus ne représentant pas un danger pour la société relâchés, au nom de la réconciliation.

Le gouvernement doit encore mettre en œuvre ces recommandations. Dix milliards de francs CFA (soit 17,3 millions de dollars) ont été affectés à la compensation des victimes, venant s'ajouter aux 16 millions de francs CFA dépensés depuis 2011 sous le mandat de la CDVR (La Voix du Gold, 15 décembre 2014). Sachant que des doutes subsistent quant à l'impartialité et à l'accessibilité du processus de compensation, l'efficacité du traitement de toutes les plaintes des victimes jouera un rôle crucial dans le rétablissement de la confiance, en particulier durant la phase d'instruction, qui doit encore débiter ([IRIN](#), janvier 2014 ; [RFI](#), mars 2014 ; [rapport de l'Expert indépendant](#), mai 2014).

Parallèlement, depuis 2013, le Programme national de cohésion sociale (PNCS), placé sous l'autorité du ministère du Plan et du Développement, représente un moyen plus permanent d'assurer la mise en œuvre des recommandations de la CDVR. Collaborant avec les autorités préfectorales, il a mis en place un forum de dialogue et de coopération entre les communautés et les associations de victimes (PNCS – atelier de l'IDMC, juillet 2014). De son côté, l'Observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale du MSFFE a été créé dans le but de définir des indicateurs, de mettre au point des actions de promotion de la cohésion sociale, de mener des études et d'évaluer des politiques et programmes spécifiques. Si ces initiatives sont louables, il est difficile de comprendre de quelle façon ces deux institutions ayant des mandats qui se chevauchent coopèrent dans la pratique. Les victimes se retrouvent souvent confrontées

Côte d'Ivoire: De nouveaux engagements offrent une lueur d'espoir aux 300 000 personnes encore déplacées dans le pays

à plusieurs points d'entrée et à des systèmes d'orientation multiples, tant au sein de ces structures que d'une institution à l'autre ([rapport de l'Expert indépendant](#), mai 2014 ; [atelier de l'IDMC](#), juillet 2014).

#### *Litiges fonciers*

Le regain d'intérêt du gouvernement pour la résolution des problèmes fonciers a débouché sur l'organisation de deux séminaires intergouvernementaux sur cette problématique en 2012. La loi sur la formalisation des droits fonciers coutumiers a également été prorogée de dix ans en août 2013 ([StarAfrica](#), août 2013).

La communauté internationale a consenti un certain nombre d'efforts pour soutenir le règlement des différends fonciers, comme la création d'un forum foncier dirigé par les Nations unies, la mise en place de formations sur les questions du LTB à l'intention des ministères et des préfets et la formulation de recommandations concernant l'adaptation de la Loi de 1998 aux besoins spécifiques des PDI.

Le gouvernement a néanmoins continué de faire obstacle à l'obtention de titres de propriété et n'a pas su prévenir les ventes et l'attribution illégale de lopins de terre, ainsi que l'application de clauses souples ou obscures ([NRC](#), décembre 2012 ; correspondance de l'IDMC avec le NRC, septembre 2014).

Si la résolution des conflits fonciers est considérée comme essentielle à la cohésion sociale, la relation existant entre les litiges liés à la terre et les déplacements n'a guère été reconnue officiellement (entretien de l'IDMC avec des participants à l'atelier, juillet 2014), ce qui ne fait que compliquer davantage la situation des personnes actuellement déplacées ou risquant de l'être.

## A propos de l'Observatoire des situations de déplacement interne

L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) est la principale source d'information et d'analyse sur le déplacement interne. L'IDMC remplit un rôle unique en analysant et en défendant la situation de millions de personnes déplacées dans le monde au sein de leur propre pays. En outre, l'IDMC permet d'influencer la politique et l'action des gouvernements, des agences de l'ONU, des donateurs, des organisations internationales et des ONG.

L'IDMC a été établi en 1998 à la demande du Comité permanent interorganisations pour l'assistance humanitaire et depuis lors sa fonction unique au plan mondial s'est vue reconnue et réitérée à plusieurs reprises dans des résolutions annuelles de l'Assemblée générale de l'ONU.

L'IDMC fait partie du Conseil Norvégien pour les réfugiés (NRC), une organisation humanitaire non-gouvernementale indépendante.

### Contact:

#### **Sebastián Albuja**

Chef du département Afrique et Amériques

Tél.: +41 22 799 07 08

Mobile: +41 78 806 83 08

Courriel: [sebastian.albuja@nrc.ch](mailto:sebastian.albuja@nrc.ch)

#### **Elizabeth J. Rushing**

Analyste de pays

Tél.: +41 22 795 07 43

Courriel: [elizabeth.rushing@nrc.ch](mailto:elizabeth.rushing@nrc.ch)

### **Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)**

Conseil norvégien pour les réfugiés

Chemin de Balexert 7-9

1219 Genève, Suisse

Tél: +41 (0)22 799 0700

Fax: +41 (0)22 799 0701

[www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)